77e Année. — N° 190. Le numéro : 25 centimes VENDREDI 8 JUILLET 1932

TOUTES LES SPÉCIALITÉS COLOMBOPHILES sont en vente à la Pharm. du Progrès 103, GRANDE-RUE, 103 ROUBAIX

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00 — Autres départements..... — 28.00; — 48.00; — 90.00 — Belgique ..... — 25.00; — 48.00; — 90.00 — Union Postale: Tarif A.. — 35.00; — 70.00; — 140.00 — — Tarif B.. — 50.00; — 100.00; — 200.00

ANNONCES..... REDACTION..... ROUBAIX ..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24, 9.69, 19.86 et 45.53. TOURCOING ..... 26, rue Carnot. Tél. 37. LILLE ..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS ..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49. MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 5.44. PUBLICITAS 87 LILLE

AMEUBLEMENTS DÉCORATION MERCIER FRÈRES 179, Rue Nationale LILLE LUSTRERIE PAPIERS PEINTS

Les délégués français revoient avec soin les projets d'accord à signer à Lausanne

Lausanne, 7 juillet. — Mettant à exécution la décision qu'il avait annoncée au président de la conférence, M. Herriot a consacré la matinée de jeudi à une lecture définitive de tous les projets d'accord à signer à Lausanne qui lui ont été remis par M. Mac Donald.

Le président du Conseil a retenu cette nuit, à Lausanne, M. Paul-Boncour, ministre de la guerre, premier délégué de la conférence du désarmement, pour étudier avec lui et M. Paganon, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, les textes ayant un caractère plus spécialement politique.

De leur côté, MM. Germain-Martin, ministre des finances, et Georges Bonnet revoient avec leurs experts tous les documents d'ordre technique.

Une nouvelle entrevue entre MM. Herriot et von Papen

Le chancelier von Papen, accompagné de M. von Bulow, s'est rendu à 10 h. 15, auprès de M. Edouard Herriot avec lequel il est entré en conversation, M. Paul-Boncour, ministre de la Guerre, assistait à l'entretien.

L'entrevue n'a pas duré moins de deux heures.

M. Herriot a maintenu fermement sa position en refusant de se prêter à aucune condition politique. Néanmoins, l'impression à l'issue de cet entretien, n'est point pessimiste quant à l'issue de la conférence.

En quittant l'hôtel de la délégation française, après son entretien avec M. Edouard Herriot, le chancelier von Papen a déclaré aux journalistes allemands qui l'interrogeaient :

— Le peu de temps qu'il reste encore à négocier ne permettra pas d'arriver à une entente sur les questions politiques.

En même temps que les conversations franco-allemandes se poursuivent dans le cabinet de M. Edouard Herriot, les jurisconsultes des cinq puissances invitantes confèrent au siège de la délégation britannique. C'est M. Lyon, jurisconsulte adjoint au ministère des Affaires étrangères, qui soutient le point de vue français à cette réunion.

La liquidation des réparations

MM. Germain-Martin et Georges Bonnet ont arrêté jeudi matin, avec leurs experts, une série de notes destinées au Gouvernement allemand et qui traitent de questions en relation avec les réparations. Les documents concernant les prestations en nature et les conditions dans lesquelles s'achèvera l'exécution des contrats en cours ; la navigation rhénane ; les biens privés ; les dettes privées ; la révision de la commission d'Essen, sur les livraisons de charbon ; enfin, la procédure d'arbitrage à appliquer en cas de différends, sur l'application des accords de Lausanne.

D'autre part, sir Frédérick Leith Ross, conseiller financier britannique, s'est employé, avec MM. Bizot et Parmentier, pour la France ; Pirelli et Crett pour l'Italie et la Belgique, à arrêter définitivement le texte des conventions à signer à Lausanne pour la liquidation des réparations.

M. Mac Donald est indisposé

M. Mac Donald souffre, jeudi matin, d'une légère indisposition, consécutive aux efforts continus qu'il fournit depuis le début de la conférence. Le Premier britannique est resté couché toute la matinée et se plaint de l'état de ses yeux.

On assure, cependant, dans son entourage, qu'il ne s'agit que d'un malaise passager.

M. Maurice Maeterlinck serait créé comte

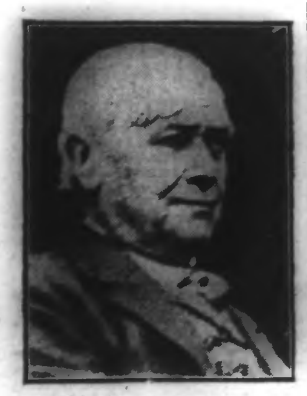

(Wide World Photos.)

M. MAURICE MAETERLINCK

L'élévation de M. Maurice Maeterlinck, au titre de comte est considérée comme certaine. Cette nomination répond au désir personnel du Roi Albert, qui veut honorer ainsi un des plus grands écrivains belges

LES PARLEMENTAIRES LORRAINS OFFRENT UN DÉJEUNER AU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE

Paris, 7 juillet. — Sur l'initiative de M. Verlot, député des Vosges, un déjeuner intime a été offert aujourd'hui dans un restaurant de l'avenue des Champs-Elysées, en l'honneur de M. Albert Lebrun, à l'occasion de son élection à la présidence de la République, par les parlementaires des quatre départements lorrains: Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, et Vosges.

LETTRE DE BRUXELLES

Premier échec de la guerre scolaire

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 7 JUILLET 1932.

Le budget des Sciences et des Arts a été voté aujourd'hui, par les catholiques et les libéraux. Les socialistes se sont abstenus ; non parce que les subsides aux écoles libres restent maintenus, mais parce que les socialistes qui réclament les dépenses, des subsides, des allocations, dans tous les budgets, s'abstiennent au vote général de ceux-ci, sous prétexte de méfiance vis-à-vis du Gouvernement. C'est ainsi, par exemple, que l'un d'eux a demandé un crédit supplémentaire de 2 millions de francs pour combler le déficit de trois ou quatre théâtres, de La Monnaie notamment.

Si ce subside somptuaire et profitable seulement à une petite minorité de citoyens, avait été voté, les socialistes se seraient quand même abstenus au vote sur l'ensemble du budget. Ainsi ils auraient pu se vanter de promouvoir les intérêts des artistes, tout en se préparant une porte de sortie, au point de vue des « contribuables », en plaidant qu'ils ne votaient pas les budgets.

C'est la grande politique du parti socialiste. Pour en revenir aux subsides scolaires, aucun assaut sérieux n'a été mené contre eux. Après les deux Congrès où les gauches leur avaient déclaré la guerre, d'aucuns s'attendaient à une offensive de grand style au Parlement. Il n'en a rien été. Des mots, des ragots d'arrière-province. Nouvel exemple : « Dans un village du Luxembourg, la guerre, contre l'école communale, est ardente ; en effet, aux processions, on donne des bannières aux élèves de l'école libre ; et on n'en donne pas aux élèves de l'école communale ». Le député socialiste, qui n'a pas craint de se faire à la Chambre, l'écho d'un pareil « cancan », ne savait pas que les bannières en question, appartenaient à la Croisade Eucharistique dont font partie les enfants de l'école libre, et que, si les enfants de l'école communale n'en font pas partie, et donc ne peuvent pas avoir les bannières, c'est à cause de la pression anticléricale exercée sur eux.

Que faut-il conclure de la faiblesse des attaques parlementaires des gauches contre les subsides scolaires ? Qu'elles ont renoncé à l'attentat ? Non. Elles l'ont remis à des temps meilleurs. La réaction catholique a été nette, sérieuse et forte. Aucune hésitation. L'ombre du désastre de 1884 s'est profilée sur l'état-major libéral. En outre, les socialistes ont déclaré encore qu'ils ne prendraient le pouvoir avec les libéraux qu'à condition d'en être les maîtres. En outre, la masse des libéraux ne veut pas suivre les politiciens ; et les socialistes craignent la révolte des Flandres.

La guerre est remise. Mais comme les catholiques sont alertés, la résistance va se fortifier.

S...

La Chambre vote la confiance pour clore le débat sur le chômage

Paris, 7 juillet. — La séance est ouverte à 15 heures 5 sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, s'étonne que la Chambre ne puisse discuter les propositions financières que lundi alors que la procédure d'urgence a été demandée par le Gouvernement.

M. Fernand Bouisson. — Le Gouvernement n'a pas pu être là, le jour fixé ; mais la Chambre a reporté le débat à lundi sans modifier la procédure. Chacun pourra d'ailleurs s'expliquer.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le chômage.

M. Vallère, député socialiste de Limoges, évoque les effets de la crise dans l'industrie de la porcelaine et de la chaussure.

M. Amidieu du Clos revient sur la question des ouvriers saisonniers et sur l'emploi des ouvriers étrangers dans nos travaux de fortification.

La discussion est close.

Le Président donne lecture des ordres du jour, dont un de M. Grisoni et ses collègues radoeux. La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour apporter à la crise du chômage des solutions équitables, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ; et un deuxième de M. Louis Marin, demandant la mise à l'ordre du jour du Sénat, du projet réglementant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, pour réserver le travail à la main-d'œuvre française.

M. Dalimier. — L'ordre du jour de M. Grisoni est accepté par le Gouvernement.

M. Lebas, député socialiste du Nord, déclare que ses amis eussent préféré voter sur leur ordre du jour. Ils voteront en faveur de celui de M. Grisoni, mais ils entendent préciser les points sur lesquels ils sont en accord et ceux sur lesquels ils sont en désaccord avec le Gouvernement. Le Gouvernement n'a pas sollicité une déclaration de bonne volonté. La suppression du délai de 180 jours est un acte général.

M. Lebas approuve également l'initiative du projet de loi tendant à établir l'égalité de traitement entre tous les chômeurs de France. Il félicite le Gouvernement pour la participation plus large de l'Etat pour les caisses de chômage et pour l'aide qui sera apportée aux communes entreprenant des travaux.

Mais pourquoi, dit-il, le Gouvernement hésite-t-il à réduire la durée de travail à quarante heures par semaine ? Il y a là un désaccord entre les socialistes et le Gouvernement. Dans les déclarations du Gouvernement, il y a une large part qui satisfait les socialistes. Aussi, apporteront-ils, dit M. Lebas, pour cette fois, leurs bulletins de vote au Gouvernement, espérant pouvoir le faire la semaine prochaine, lorsque seront discutées les questions fiscales et internationales.

L'ordre du jour Grisoni mis aux voix par scrutin, est adopté par 485 voix contre 13.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

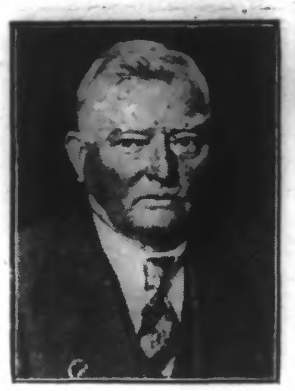

(Wide World Photos.)

M. GARNER

candidat démocrate à la vice-présidence des Etats-Unis

Le Sénat se prononce contre l'urgence de la loi sur le vote des femmes

Paris, 7 juillet. — M. Jules Jeanneney ouvre la séance à 15 h. 10.

M. Reynaud est admis comme sénateur de l'Aude, en remplacement de M. Maurice Sarraut, démissionnaire.

Le projet modifiant la loi du 22 juillet 1923 sur l'encouragement national aux familles nombreuses est adopté sans discussion.

Le Sénat reprend ensuite la première délibération sur la proposition de loi Louis Martin.

La parole est à M. René Héry, rapporteur qui, au nom de la Commission, demande de repousser la proposition qui lui a été soumise sur le vote des femmes.

M. Héry. — Le Sénat conscient de ses devoirs, défendra la civilisation française, cette flamme de l'humanité et la famille française qui contient, en elle, les meilleurs ferments de cette civilisation. Il les défendra contre une réforme qui porterait en elle un risque certain et redoutable et qui se présente comme une aventure mortelle pour le pays et le régime.

M. Bruguier vient, pour sa part, prendre nettement position en faveur du vote des femmes.

M. Lefebvre du Prey est opposé au vote des femmes.

Il n'y a d'intérêt, pour personne, dit-il, à tirer la femme hors du foyer. Je regrette que déjà le travail la force, trop souvent, à sortir. (Applaudissements). L'éligibilité féminine ne peut être qu'une cause de désordre et de désorganisation pour notre société.

M. Fourcade se prononce en faveur du vote des femmes et pour le passage à la discussion des articles.

M. Rolland demande que l'urgence soit déclarée.

M. Rabier, président de la Commission. — La Commission s'oppose à cette proposition.

M. Rolland. — Ma demande a pour but de permettre à chacun de manifester son opinion. La Commission restera saisie, mais nous pensons qu'il n'y a pas urgence, dans les circonstances actuelles, à discuter.

M. Louis Martin. — Rejeter l'urgence n'impliquant aucun préjugé contre la proposition de loi, nous voterons contre l'urgence.

M. François Saint-Maur. — Nous voterons contre l'urgence parce que la question restera soumise à la Commission, et qu'elle n'est pas actuellement en état de discussion définitive.

La discussion d'urgence est repoussée par 253 voix contre 40.

La Commission demande le renvoi de la proposition et du projet qui la suit à l'ordre du jour. Le renvoi est de droit, il est ordonné.

La séance est levée à 19 h. 50. Séance demain 15 h.

UN FRATRICIDE A ÉTÉ EXÉCUTÉ A MONTBRISON

Montbrison, 7 juillet. — Ce matin, a eu lieu l'exécution d'Antoine Martin, le fratricide de Maglas qui, en septembre dernier, avait assommé et égorgé son frère Joanes Martin, pour vivre avec sa belle-sœur, Mme Dervieux, née Isabelle Bard.

Tous deux avaient été condamnés à mort le 26 février. La peine de la femme a été commuée en travaux forcés à perpétuité. Des mesures d'ordre sévères avaient été prises pour l'exécution, et les journalistes furent seuls admis dans l'enceinte réservée.

A 3 h. 45, le procureur de la République Lavral, le substitut Lasbordes Lefrançois, juge d'instruction, et l'aumônier, pénètrent dans la prison avec l'avocat du condamné.

Martin, réveillé depuis un moment, pâlit lorsque le magistrat lui annonce le rejet de son recours en grâce.

— Je m'en doutais. J'aurai du courage.

Il entend la messe, se confesse, communie.

A l'exécuteur qui procède à sa toilette et lui attache les mains, Martin déclare :

— Inutile de m'attacher, j'aurai du courage.

Le jour est lent à se lever en raison du temps nuageux : la pluie est en effet tombée toute la nuit, et n'a cessé que lors du montage de la sinistre machine.

La lourde porte de la prison s'ouvre le condamné a quelques pas à faire. L'aumônier lui cache la guillotine quelques secondes, et à 4 h. 25, justice est faite.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de la Madeleine, dans le coin réservé aux suppliciés.

Le sous-marin "Prométhée" effectuant des essais en surface a coulé brusquement au large de Cherbourg

Projetés à l'eau, sept membres de l'équipage ont été sauvés. -- Il y a 49 manquants

Paris, 7 juillet. — Le sous-marin *Prométhée* qui effectuait, aujourd'hui, à Cherbourg, une sortie d'essai en surface, a coulé brusquement par plus de cinquante mètres de fond, à sept milles au nord du Cap Lévi.

La cause de cet accident n'a pas encore pu être déterminée.

La préfecture maritime de Cherbourg a envoyé immédiatement, sur les lieux, tous les moyens de recherche et de sauvetage disponibles.

Le major général, l'amiral Malavoy dirige les opérations auxquelles l'aviation maritime prête son concours.

Elles sont rendues très difficiles par la violence des courants qui règnent, en permanence, dans cette région.

Ont été sauvés : Le lieutenant de vaisseau, Couespel du Mesnil ; l'enseigne de vaisseau, Bienvenu ; le premier maître Patron, Prigent; le second maître, Gouasgouen ; le quartier maître mécanicien, Carpentier ; le matelot mécanicien, Gattepaille ; le matelot mécanicien, Tiérard, qui furent projetés à la mer au moment de l'accident.

Les manquants sont 49 membres de l'équipage : Officiers, officiers mariniers et marins, un ingénieur du génie maritime, deux agents techniques, sept ouvriers de l'arsenal, ainsi qu'un ingénieur, un chef monteur, cinq ouvriers de la maison Schneider.

Le sous-marin de première classe *Prométhée* est un bâtiment de 1.370 tonnes qui avait été construit par l'arsenal de Cherbourg et lancé le 23 octobre 1930.

L'accident n'est dû ni à un abordage, ni à un échouage, ni même probablement à une circonstance extérieure à la marche du bateau, telle qu'une rencontre d'épave, par exemple.

Le sous-marin « Prométhée », qui était une des unités les plus récentes, les mieux construites et les plus modernes, n'était cependant pas encore parfaitement en ordre de marche. Diverses mises au point s'étaient révélées nécessaires et c'est pour permettre de procéder à ces améliorations et aux derniers aménagements prévus que la sortie de cet après-midi avait été décidée. La présence à bord des ingénieurs et des ouvriers de l'arsenal et de la maison Schneider, était motivée par ce souci.

Le bâtiment naviguait en surface par temps calme, mais toutefois dans des eaux agitées par les forts courants régnant en permanence dans ces parages et que le voisinage d'un cap tel que le Cap Lévi, rend encore plus violents.

Quand survint l'accident, le lieutenant de vaisseau Couespel du Mesnil, qui commandait le bâtiment, se trouvait sur le pont, assisté de l'enseigne de vaisseau Bienvenu et du premier maître patron Prigent. Le second maître Gouasgouen qui était de service, se trouvait, lui aussi, sur le pont, ainsi que le quartier-maître mécanicien et deux matelots mécaniciens qui effectuaient probablement quelques travaux de mise au point.

Avant qu'aucun d'eux eût pu se rendre compte de l'événement, le sous-marin s'enfonçait dans les flots, laissant à la surface de l'eau les hommes qui se trouvaient à l'air libre.

Des barques de pêche qui évoluaient dans les parages se portèrent aussitôt à leur secours et réussirent à sauver sept d'entre eux, parmi lesquels se trouvait le commandant.

On peut supposer que d'autres hommes, qui pouvaient se trouver sur le pont aux côtés du commandant, n'ont pas réussi à se soutenir à la surface de l'eau jusqu'à l'arrivée des sauveteurs ou bien ont été entraînés par les courants.

Les recherches d'ailleurs, continuent à l'heure actuelle dans les parages où s'est produit l'accident.

Il est permis d'espérer que les hommes qui se trouvent à l'intérieur du bâtiment, ont pu fermer à temps les portes étanches permettant de s'opposer à l'invasion de l'eau.

A condition qu'aucune voie d'eau nouvelle ne se soit déclarée dans la coque, il semble qu'ils ne doivent pas courir un danger immédiat.

Toutefois, les circonstances du sauvetage s'avèrent difficiles, tant en raison des courants que de la profondeur de la mer à cet endroit. Il va sans dire que tous les moyens dont disposait l'amirauté ont été mis en œuvre, pour permettre le sauvetage de l'équipage et le renflouement du bâtiment.

C'est d'ailleurs à Cherbourg que se trouve le dock de relevage des sous-marins pour la flotte de l'Océan Atlantique et il est certain que la proximité de l'outillage permettra une action énergique et rapide.

L'aviation maritime, d'autre part, tente de déterminer la position exacte de l'épave et la conformation du terrain sous-marin. Cependant, tant d'éléments restent à déterminer qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de préjuger du succès de l'entreprise.

La Commission des finances examine de nouveau le projet financier

Paris, 7 juillet. — La commission des Finances a examiné, en deuxième lecture, les articles du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire contre lesquels des modifications ont été demandées.

Sur l'article 2 (octroi des permissions supplémentaires faisant mutation) la commission a adopté le texte du Gouvernement en y ajoutant deux amendements de M. Blum : le premier tendant à la suppression des périodes de réserve en 1932, a été voté par 19 voix contre 12 ; le second, tendant à la suppression des grandes manœuvres en 1932, a été voté par 18 voix contre 13.

A l'art. 6, elle a adopté un texte d'où il résulte que la dotation du président de la République, les traitements des ministres et sous-secrétaires d'Etat, les dépenses administratives du Sénat et de la Chambre, seront réduits de 5 %.

Sur amendement de M. Lasalle, cette réduction portera à compter du 1er octobre prochain.

D'autre part, à compter du 1er octobre 1932, également, les dépenses administratives de toute nature seront frappées d'un réduction globale égale à 5% du montant de la rétribution aux personnels civils et militaires. Cette réduction sera obtenue sans modification du régime actuel de rémunération des personnels, ni des conditions d'avancement.

La commission, par 16 voix contre 14 sur la demande de M. Léon Blum, a maintenu la disposition de l'art. 6, prévoyant une suspension de l'application des dispositions de la loi du 31 mars 1932, qui tendait au recul des limites d'âge et un nouveau classement des fonctionnaires dans les services actifs ou même sédentaires.

La commission a maintenu dans sa décision antérieure concluant au rejet de l'art. 7 (arrêt jusqu'au 31 décembre 1933 de toute création ou tranformation d'emploi et de toute augmentation de traitements des fonctionnaires ou agents de l'Etat.

Elle a également maintenu la disjonction de l'art. 8 relatif à la suspension de la péréquation des pensions d'ancienneté.

Par 19 voix contre 12 elle a accepté le texte du Gouvernement au sujet de la suppression d'origine qui faisait l'objet de l'art. 9.

Elle a maintenu le rejet de l'art. 10 concernant la suppression des pensions aux veuves de guerre remariées.

A l'art. 11 (suppression de la retraite du combattant, en cas d'inscription à l'impôt général au-dessus d'un certain revenu), elle a accepté le nouveau texte du Gouvernement touchant les fonctionnaires anciens combattants en mesure d'opter entre la retraite du combattant et les avantages de carrière résultant de la législation qui leur est applicable en matière de pensions.

La Commission a repoussé l'application de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières aux intérêts des sommes déposées aux Caisses d'Epargne, elle a accepté l'art. 15 du projet du Gouvernement augmentant de 150 francs le droit de consommation sur les cafés et adopté à ce sujet un amendement de M. Ernest Lafont donnant aux Préfets le droit de taxer le prix du café au détail, et un autre amendement de M. Lassalle tendant à doubler le taux de la taxe de statistique qui est ristournée aux producteurs coloniaux de café.

Elle a maintenu le rejet des articles 13 et 14 supprimant l'exonération du chiffre d'affaires pour les services publics concédés et assujettissant au chiffre d'affaires les entreprises de transports automobiles.

La Commission a maintenu le rejet de l'art. 17, imposition au bénéfice réel du revenu des propriétés foncières. Elle a supprimé le dégrèvement accordé en 1930 sur les opérations de Bourse

Les Grands Prix de Rome

(Wide World Photos.)

M. CAMILLE MANTAGNÉ

Premier prix de Rome d'architecture.

— Mme Neuree, 61 ans, et sa petite-fille, 3 ans, dont les parents résident à Paris, se sont imprudemment engagées sur un passage à niveau fermé, près de Lorient, et elles ont été broyées par un train omnibus.

L'Allemand Stoepel enlève la seconde étape du Tour de France et passe premier au classement général

(Wide World Photos.)

LES COUREURS ESCALADENT LA CÔTE DE ROLLEBOISE

Parcourir plus de deux cents kilomètres à trente-quatre de moyenne, n'est pas sans fatiguer un coureur et lorsque le lendemain, à peine remis de ses efforts de la veille, il faut en accomplir de nouveau trois cents, on est parfaitement excusable d'avoir beaucoup moins de cœur à l'ouvrage.

C'est ce qui advint hier aux « Tours de France ». Lorsqu'on saura que, de plus, ils furent incommodés par la chaleur et la poussière, nul ne s'étonnera d'apprendre que deux cent vingt kilomètres furent d'abord couverts à une allure moyenne par un imposant peloton où personne ne se sentait le courage de tenter un effort superflu en démarrant pour lâcher ses compagnons.

Ce n'est, en effet, qu'aux abords de Châteaubriant, que, profitant de la fatigue générale, Thierbaech, Camusso, Lemaire, Trueba et Wauters s'avisèrent qu'il leur serait particulièrement agréable de précéder leurs adversaires au vélodrome de Nantes, et prirent du champ de compagnie.

Le peloton tarda un peu à leur donner la chasse et, lorsque celle-ci se déclencha, elle fut fort confuse.

Cependant, en tête, Camusso faiblissait et comme ses camarades ne se montraient pas capables d'assurer un train fort soutenu, quelques lâchés parvinrent par rejoindre. Bientôt il y eut treize hommes en tête: Thierbach, Stoepel, le vainqueur de l'étape; Leducq, Rich, Bonduel, Archambaud, Moineau, Mauclair, Trueba Wauters, Vervaecke, Lemaire et Bernard.

On remarque que cette fois encore les Français ne semblaient pas trop mal partagés; puisque, outre notre national Leducq, le peoton comptait encore cinq de nos représentants.

Le peloton des poursuivants, fort compact cependant, ne leur reprenait pas un pouce de terrain. Ce que voyant, le Nordiste Barthélemy se détacha en compagnie de Barral, Bula, Geyer et Rousse et engagea la poursuite.

Derrière eux le peloton perdait quelques unités, entre autres Péglion indisposé, Ubenhauer qui eut la malchance de crever cinq fois; Vanzereid, puis Lapébie, Buchi et Spelcher victimes de crevaisons. Mais, les deux derniers rejoignirent.

Cependant, en tête, le peloton selon l'expression consacrée, ne s'endormait pas et Leducq, descendu pour changer de braquet, dut fournir un très gros effort pour y reprendre place, effort qui a pu lui coûter sa place de premier à l'arrivée, car Stoepel et Bonduel sont notoirement moins forts que lui au sprint.

Les positions ne changèrent guère jusqu'à l'arrivée.

A l'emballage final Joseph Mauclair parut un moment avoir sa chance; mais il rétrograda et Bonduel, Stoepel et Leducq restèrent seuls en lice. Stoepel gagnant de peu devant Bonduel.

***

Le classement général a été complètement bouleversé et c'est maintenant l'Allemand Stoepel qui a le droit de porter le maillot jaune.

Jean Aerts arrivé avec plusieurs minutes de retard est en effet détrôné et passe à la douzième place précédant Jef Demuysère.

Mais tous les écarts des hommes se comptent plus souvent en secondes qu'en minutes, et il est bien évident que rien n'est encore perdu pour nombre d'entre eux, puisque le vingtième du classement général, Archambaud, compte au plus dix bonnes minutes de retard sur Stoepel.

Par contre il semble que Péglion ait perdu toutes chances de gagner le Tour. Une fâcheuse indisposition lui a coûté un nombre respectable de minutes et il occupe un des derniers rangs du classement à près de trois quarts d'heure du vainqueur. C'est dommage car Péglion aurait eu son mot à dire surtout dans les montagnes.

***

Il n'y a guère à dire sur cette seconde étape. Elle a toutefois confirmé l'excellente forme d'André Leducq qui s'annonce comme un prétendant sérieux aux lauriers du vainqueur et d'Archambaud; ainsi que des Allemands qui en général marchent fort bien.

Signalons la malchance de Lapébie, qui, comme la veille eut plusieurs crevaisons; sans toutefois atteindre le record(!) du Suisse Ubenhauer.

Disons encore qu'à notre avis les vainqueurs de l'étape précédente ont un peu payé leurs efforts, car il est à remarquer que Demuysère. Aerts et Szcionski ont terminé tous trois assez loin des vainqueurs de la seconde étape.

J. P.

(Wide World Photos.)

Le Belge JEAN AERTS

vainqueur de la première étape Paris-Caen

Un terrassier ivre tente d'étrangler sa femme et l'ébouillante à Villers-Bretonneux

Un drame rapide s'est déroulé, la nuit dernière, à Villers-Bretonneux. Un terrassier, nommé Raymond Masse, âgé de 42 ans, rentrant en état d'ivresse, vers 22 heures, se coucha aussitôt après avoir mangé.

Il était à peine au lit qu'il se prit de querelle avec sa femme qui lui reprochait son intempérance.

La dispute s'envenima rapidement et, soudain, le terrassier se jeta sur sa femme qu'il saisit à la gorge, cependant que, de sa main restée libre, il tentait de l'assommer.

La malheureuse, à demi étranglée, appela au secours son fils, marin en permission qui couchait dans une pièce voisine.

Le jeune homme se leva et pénétra dans la pièce, ce qui permit à sa mère de se dégager et de fuir dans la cuisine. Mais l'ivrogne l'y poursuivit et, l'ayant rejointe, la brutalisa de nouveau.

Perdant la tête, le terrassier saisit une marmite d'eau bouillante qui se trouvait sur le feu et lança le contenu sur la malheureuse femme qui, grièvement brûlée sur tout le corps, se sauva en hurlant de douleur et se réfugia chez des voisins.

Resté seul avec son fils, l'ivrogne, quelque peu apaisé, s'arma d'un couteau et tenta d'atteindre son fils.

Celui-ci, heureusement, réussit, en lui jetant une chaise dans les jambes, à se dégager et à gagner la rue.

Les gendarmes, informés, se rendirent sur les lieux et trouvèrent l'ivrogne, qu'ils ne parvinrent à maîtriser qu'avec de nombreuses difficultés.

Arrêté, Masse a été écroué à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de tentative d'homicide. L'état de la victime est très grave. On craint que la malheureuse ne soit complètement défigurée.

M. Smith soutiendra la candidature de M. Roosevelt

New-York, 7 juillet. — M. Alfred Smith a annoncé au cours d'une déclaration officielle dans laquelle le nom de M. Roosevelt n'était pas mentionné, qu'il soutiendrait les candidats à la présidence et à la vice-présidence, désignés par le congrès de Chicago.

C'est la première fois que M. Smith exprime son opinion depuis l'échec de sa tentative de barrer la route à M. Roosevelt.